

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_80

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**ASSOCIATION «ROANNAIS  
DÉFI SANTE »**

**ADHÉSION DE LA VILLE DE  
RIORGES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **12 Novembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 5 novembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 13 novembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Véronique MOUILLER, *1<sup>ère</sup> adjointe*, Catherine ZAPPA, *conseillère municipale*.

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Pascaline PATIN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA	Jean-Luc CHERVIN Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201112-1\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 13/11/2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**ASSOCIATION « ROANNAIS DEFI SANTE » -  
ADHÉSION DE LA VILLE DE RIORGES**

Martine Schmück, conseillère municipale déléguée, expose à l'assemblée :

Au regard des besoins importants en matière d'offre médicale, la municipalité a décidé de s'engager dans la réalisation d'un centre de santé. Il s'agira d'un service municipal.

A ce titre, elle souhaite :

- construire un projet partenarial ;
- faciliter l'accueil des médecins sur le territoire communal ;
- proposer un service public de proximité à la population ;
- offrir un accès aux soins de qualité.

Le projet est en cours d'élaboration, le pré projet de santé a été adressé à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En conséquence, il est important à ce stade, d'intégrer différents réseaux fédérateur afin :

- de bénéficier d'un accompagnement adapté, de services d'information, de formation et de communication,
- d'échanger avec les autres gestionnaires pour mutualiser les savoirs,
- de se faire représenter auprès des pouvoirs publics ;

L'association « Roannais Défi Santé », Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), présente comme objectifs : la réponse à l'accès à un médecin traitant en soutenant les délégations de tâches, les nouveaux métiers, attirer des médecins sur le territoire, favoriser de nouveaux modes d'exercices, soutenir les médecins installés dans leur exercice, accueillir les étudiants, les remplaçants, les nouveaux installés en réalisant une promotion du territoire, coordonner la demande de soins non programmés, organiser des parcours de soins avec l'ensemble des partenaires, assurer des actions de prévention et évaluer la pertinence et la qualité des soins.

Considérant que la CPTS a une action importante sur notre territoire ;

Considérant qu'elle constitue une force de proposition d'échange pour les professionnels de la santé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve l'adhésion à l'association « Roannais Défi Santé », Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ;

- 2°) précise que le montant de la cotisation annuelle est fixée à 30 euros ;
- 3°) autorise Monsieur le maire à signer tous les documents indispensables à cette adhésion ;
- 4°) dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 13 novembre 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN